



**Procès verbal de la Réunion
du Conseil d'Administration
du 22 octobre 2018**

Présents : Pascal Lapkine, Chantal Mora-Tâche, Gaël Raballand, Séphanie Vandebussche Philippe Lorteeuw, Patrick Fontenelle, Daniel Lacreuse,

Invités : Michaël Eisenbeth

Ouverture de la séance : 19h50

ORDRE DU JOUR

- 1 – Candidature au conseil d'administration**
- 2 – Préparation Assemblée Générale 2019**
- 3 – Championnat de Vendée Salle**
- 4 – Médailles et cordons**
- 5 – Courrier CDOS**
- 6 – Championnat de France Jeunes 2019**
- 7 – Questions diverses**

1 - Candidature au conseil d'administration

Michaël Eisenbeth, vice-président de la Compagnie Saint-Georges de la Roche sur Yon, souhaite rejoindre le Conseil d'Administration du Comité Départemental. Nous soumettrons sa candidature à la prochaine assemblée générale du Comité. D'ici là, nous l'invitons à nos réunions pour se familiariser avec son fonctionnement.

2 - Préparation Assemblée Générale 2019

Pour rappel : la date retenue est le vendredi 18 janvier 2019, à la maison des Sports de la Roche sur Yon, salle Littoral à 20h00.

En plus des points usuels et obligatoires de l'ordre du jour il faudra noter les points suivants :

Election de nouveaux membres au sein du Conseil d'Administration

Formation PSC1 gestes de premiers secours

Tarifs de location du matériel mutualisé : 1€ par égeron par départ loisirs inclus, Prix spécifique pour les championnats départementaux 2€ par égeron par jour, les bêtes du tir 3D, 10 € la pièce par départ.

Tarifs des licences : augmentation de 1 € sur la part Comité sur tout type de licence.

Adopté à l'unanimité

3 - Championnat de Vendée Salle

Il aura lieu à Grosbreuil les 26 et 27 janvier 2019, 14 cibles sur 2 jours soit 112 archers, concours fermé.

Compte-tenu des changements dans le règlement, si il y a moins de 4 archers dans une catégorie, pas d'inscription au Championnat (classement aux 3 meilleurs résultats).

Patrick logera la responsable greffe.

Chantal gère le cut.

Subvention pour l'organisation : 200 € au club accueil et arbitre responsable indemnisé par le Comité Départemental.

Adopté à l'unanimité.

4 – Médailles et cordons

Le logo fourni à l'entreprise est très complexe et de qualité standard, ce qui ne permet pas d'avoir une reproduction nette sur les cordons. Gaël recherche dans ses dossiers s'il n'en a pas un de meilleure définition. Dans le cas contraire, le logo sera remplacé par Comité de Vendée.

Adopté à l'unanimité

5 - Courrier CDOS

Pascal présente le courrier à envoyer aux présidents de clubs pour diffusion auprès des archers.

6 - Championnat de France Jeunes 2019

Pascal et Chantal signent l'autorisation pour les clubs d'Aizenay et de Challans de gérer le compte ouvert spécifiquement pour cet évènement.

Stéphanie s'inquiète de la responsabilité légale quant aux actions réalisées sur ce compte. Sa question est légitime car le trésorier d'une association est responsable sur ses deniers personnels.

Une réunion aura lieu au Vendéspace le 13 novembre prochain avec les deux clubs concernés et la FFTA.

Plusieurs présidents de club s'interrogent sur la légitimité de l'appel téléphonique qu'ils ont reçu de la part de Françoise Mornet de Challans. Les membres du Conseil

d'Administration du Comité Départemental demandent à la commission du championnat, qui l'a officiellement mandaté et dans quel objectif car les membres de cette commission n'en ont jamais été informés.

Les devis commencent à arriver.

La subvention du Comité sera versée en temps et en heure, comme cela a été décidé.

La fondation Orange versera une subvention sur présentation d'un dossier complet.

7 – Questions diverses

Nouvelle tenue des arbitres : Elle est proposée à 118 € pour les arbitres en fonction actuellement. La FFTA participe à hauteur de 25 €, le comité Régional à hauteur de 20 €, reste à charge 73 €. Le Comité Départemental prend à sa charge 37 € **uniquement pour les arbitres actifs actuels** (environ 26). Ce qui laisse une facture nette à l'arbitre de 36 €.

Cette somme, allouée par le CD, sera étudiée et réévaluée au fur et à mesure des changements de prix de la tenue pour les futurs nouveaux arbitres.

Adopté à l'unanimité.

Philippe demande comment se passe les qualifications par équipe : une réponse partielle lui est donnée, mais ce n'est pas une question à débattre au sein du Comité. Cela est du ressort de l'organisation et de l'arbitrage.

Patrick demande si le CD peut prendre en charge une formation entraîneur pour un club de Vendée qui a lieu dans un autre département (pas de formation en Vendée).

Oui à concurrence de ce qui est versé actuellement (185 €).

6 voix pour, une abstention (patrick, partie prenante).

Résultats des Championnats de France : le coût total des récompenses s'élève à 750 € : 525 € pour le CD et 225 € en bon d'achat de la part de « l'Armurerie du Bocage ».

Formation PSC1 : envisager une formation des dirigeants de club et l'idéal serait de former les arbitres. Point à soulever lors de la prochaine assemblée générale.

Championnat de Vendée extérieur : Jérôme Foulquier, président de Challans est candidat puisque sans arbitre, il ne peut pas organiser de compétitions. Les Carquois de Grasla, également candidat, se retire au profit de Challans. Merci à Daniel pour son geste. La date est à définir très rapidement pour l'inscrire officiellement avant le 5 novembre.

Prochaine réunion : lundi 26 novembre 2018 19h30.

Fin de séance : 22h30

Le Président,

La Secrétaire Générale

